

Remise Constitution – Dissolution Constituante – 16 juin 2004

Allocution du Président de la Constituante, M. Adolphe Gremaud

Monsieur le Président du Conseil d'Etat,
Madame et Messieurs les Conseillers d'Etat,
Monsieur le Président du Grand Conseil,
Madame et Monsieur les Vice-présidents du Grand Conseil,
Monsieur le Chancelier d'Etat,
Monsieur le Préfet de la Gruyère,
Mesdames et Messieurs les membres du Comité de suivi,
Mesdames et Messieurs les collaboratrices et collaborateurs du secrétariat,
Chères et chers collègues constituantes et constituants,

C'est avec un très grand plaisir que je vous accueille en ce début de soirée aux Colombettes, lieu symbolique cher au cœur de beaucoup de Fribourgeois, qu'ils soient d'ici ou d'ailleurs. Cette manifestation qui revêt un caractère officiel se veut aussi festive et je suis heureux de saluer cordialement les jeunes de l'Ensemble instrumental du CO de la Gruyère et du Collège du Sud et en particulier leur directeur, M. Bernard Maillard. Merci de votre disponibilité!

Wir, die am 12. März 2000 gewählt wurden, um die neue Verfassung des Kantons Freiburg zu erarbeiten, haben heute, am 16. Juni 2004, die Ehre, dem Staatsrat den von den Bürgern und Bürgerinnen vor genau einem Monat angenommenen Text zu übergeben.

Trotz der Skepsis und dem Misstrauen gewisser Kreise gegenüber unserer Versammlung ist es uns gelungen, die uns vorgegebenen Fristen und das Budget einzuhalten. Gerne weise ich hier darauf hin, dass die Verfassungsrätinnen und -räte trotz der an sie gestellten Anforderungen mit einer hoch motivierten Einstellung gearbeitet haben, was den erfolgreichen Abschluss unserer Aufgabe beträchtlich erleichtert hat.

Durant les 4 ans de notre mandat, nous avons tenu 234 séances de commissions, 58 séances plénières et le Bureau s'est réuni à 31 reprises. Une masse de travail importante qui a été rendue possible par l'engagement et l'assiduité des

constituantes et constituants. Cette assiduité a été remarquable puisque, par exemple, pour les 5 séances de cette année, plus de 120 constituants sur 130 étaient présents. Les présidents de législatifs doivent certainement nous envier!

Ce dernier acte officiel me donne l'occasion d'exprimer ma gratitude à toutes celles et ceux qui ont contribué au succès de nos travaux. J'adresse un merci reconnaissant pour leur appui constant et efficace à:

- M. le Conseiller d'Etat Pascal Corminboeuf, directeur des Institutions
- MM. Claude Yerly et Pierre Oberson pour l'aide importante qu'ils nous ont apporté dans la phase de mise en route de nos travaux.
- À notre secrétariat dont chacun des membres a effectué un travail remarquable dans des conditions souvent difficiles. Il a été fort agréable de pouvoir compter sur une équipe si motivée et si compétente.
- Enfin à vous toutes et tous, chers collègues, qui vous êtes engagés dans la réflexion pour proposer des thèses, dans la défense et l'illustration des articles, dans le combat loyal entre nos sensibilités, et la nécessaire recherche, par amendements, de concessions pour aboutir à une acceptation du projet par 97 d'entre nous le vendredi 30 janvier dernier.

Le 16 mai 2004 restera une date historique puisque le peuple fribourgeois a adopté le projet de Constitution par 44863 oui contre 33446 non soit à la majorité de 58,03 %. Aucun recours n'ayant été déposé, la nouvelle Constitution peut être promulguée par le Conseil d'Etat. Ce dernier a demandé la garantie fédérale par lettre du 2 juin et souhaite entreprendre les travaux de mise en œuvre dans les meilleurs délais.

A ceux qui pourraient nous reprocher de ne pas avoir été plus audacieux, ou, à l'inverse trop novateurs, je rappelle que le résultat d'un travail commun ne correspond jamais à ce que chacun espérait, mais qu'il est le reflet de nos différences et que le respect primordial des autres est la base même de toute démocratie.

Mesdames et Messieurs, Fribourg a osé une nouvelle constitution et ce malgré l'étiquette de canton conservateur que l'on tente toujours et encore de nous coller. Le Tages-Anzeiger du 7 mai ne titrait-il pas: «Neue Verfassung zu modern für Freiburg?» Cette image est définitivement surannée et le 16 mai dernier, les Fribourgeoises et les Fribourgeois ont démontré qu'elles et qu'ils savent faire preuve d'ouverture et de modernité.

Notre Constitution est moderne mais elle n'est pas révolutionnaire. Si elle signifie essentiellement les relations entre le peuple et les Autorités, en en précisant les droits et devoirs respectifs, elle est aussi une invitation pressante adressée à chaque personne de s'en inspirer pour améliorer nos relations et nos solidarités individuelles et collectives.

Nous faisons confiance au Conseil d'Etat et au Grand Conseil qui reprennent désormais le flambeau du renouveau cantonal pour prendre en compte bien sûr la lettre de la nouvelle Constitution qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2005, mais aussi et surtout pour prendre en compte l'esprit de cette charte fondamentale, esprit fait d'ouverture à l'avenir et au monde, au temps et à l'espace.

Herr Michel Pittet, Staatsrat und Regierungspräsident, wir werden Ihnen nun die Verfassung vom 16. Mai 2004 offiziell überreichen. Vor mehr als 4 Jahren, am 30. Mai 2000, wurde unsere Eröffnungssitzung von Herrn Joseph Rey, unserem ältesten Ratsmitglied, geleitet. Heute hingegen kommt die Ehre, Ihnen das offizielle Dokument zu überreichen, der jüngsten Verfassungsrätin zu, Frau Sophie Bugnon, die zum Zeitpunkt ihrer Wahl 18 Jahre alt war.

M. Michel Pittet, Conseiller d'Etat et Président du Gouvernement, nous allons vous remettre officiellement la Constitution du 16 mai 2004. Si la séance inaugurale du 30 mai 2000 a été présidée par notre doyen d'âge, M. Joseph Rey, c'est aujourd'hui la plus jeune constituante, âgée de 18 ans au moment de son élection, Mme Sophie Bugnon qui a l'honneur de vous remettre ce document officiel.

Vuadens, le 16 juin 2004